



**POLITIQUE D'ORGANISATION CANADIENNE
(CHAMPIONNAT CANADIEN ET CHAMPIONNATS CANADIENS DE L'EST ET DE
L'OUEST)**

AVANT-PROPOS

1. GÉNÉRAL

- 1.1. OBJET
- 1.2. APPLICATION DE CETTE POLITIQUE
- 1.3. RÈGLEMENTS
- 1.4. INTENTION ET NATURE DES ÉVÉNEMENTS
- 1.5. SANCTION DES ÉVÉNEMENTS
- 1.6. DROIT D'ORGANISATION
- 1.7. FRÉQUENCE ET ÉCHÉANCIER DES ÉVÉNEMENTS

2. CATÉGORIES ET TYPES DE COMPÉTITIONS

- 2.1. CATÉGORIES DE COMPÉTITEURS

3. INVITATIONS ET PROGRAMMES DES ÉVÉNEMENTS

- 3.1. INVITATIONS

4. PARTICIPATION, INSCRIPTION ET PRÉINSCRIPTION, DROITS

- 4.1. ELIGIBILITY TO COMPETE
- 4.3. QUOTAS DE PARTICIPATION
- 4.4. INSCRIPTION
- 4.5. L'ENREGISTREMENT

4.6. DROITS D'INSCRIPTION

5. NORMES ET EXIGENCES POUR L'ORGANISATION

5.1. ORGANISATION

- 5.2. INSTALLATIONS DE COMPÉTITION
 - 5.2.1. Champ de tir
 - 5.2.8. Stationnement
- 5.3. SERVICES MÉDICAUX
- 5.4. DOPING CONTROL
- 5.5. PLAN D'URGENCE
- 5.6. EXIGENCES EN MATIÈRE DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT
- 5.7. DOSSARDS

6. RÉSULTATS, PRIX, RÉCEPTIONS ET CÉRÉMONIES

- 6.1. RÉSULTATS
- 6.2. PRIX
- 6.3. RÉCEPTIONS ET CÉRÉMONIES

7.1. RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES

- 7.2. COMMANDITES ET MARKETING
- 7.3. DIVISION DES RECETTES
- 7.5. PUBLICITÉ ET MÉDIAS

- 8.1. JURY DE COMPÉTITION
- 8.2. JURY D'APPEL
- 8.3. DÉLÉGUÉS TECHNIQUES
- 8.4. ARBITRES NATIONAUX

9. SOUMISSION POUR L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT

- 9.3. ACCORDS

10. AMENDEMENTS ET ENTRÉE EN VIGUEUR

- 10.1. AMENDMENTS
- 10.2. ENTRÉE EN VIGUEUR

ANNEXE A-1

Catégories de compétiteurs et spécifications de compétitions pour le championnat

canadien

ANNEXE A-2

Catégories de compétiteurs et spécifications de compétitions pour les championnats de l'est et de l'ouest de canada

Catégories de compétiteurs et spécifications de compétitions pour les championnats de l'est et de l'ouest de canada

ANNEXE -3

PROCÉDURES AU CHAMP DE TIR POUR LES COMPÉTITEURS QUI NE TRANSPORTENT PAS LA CARABINE

1. GARÇONS ET FILLES JUNIORS

- 1.1. PROCÉDURES
- 1.2. PÉNALITÉ
- 1.3. RESPONSABILITÉS DES ENTRAÎNEURS
- 1.4. VÉRIFICATION DE SÉCURITÉ

2. GARÇONS SÉNIORS, FILLES SÉNIORS ET MAÎTRES QUI NE TRANSPORTENT PAS LA CARABINE

- 2.1. PROCEDURES

ANNEXE B

**INFORMATIONS DE SÉCURITÉ SUR LES CONDITIONS DE FARTAGE
AUX INSTALLATIONS DE FARTAGE D'ÉQUIPE**

ANNEX C

**SOUSSION POUR LA PRÉSENTATION DU CHAMPIONNAT CANADIEN, OU
CHAMPIONNAT DE L'EST OU DE L'OUEST CANADIEN**

AVANT-PROPOS

Biathlon Canada est l'organisme directeur du biathlon au Canada. Ce document constitue la politique de Biathlon Canada pour l'organisation des championnats de Biathlon Canada et autres événements nationaux d'envergure qui relèvent de Biathlon Canada, dont les championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada et les événements de la Coupe Canada. Cette politique constitue aussi un guide pour l'organisation d'autres événements tels que les championnats de division, le championnat nord-américain et les coupes nord-américaines. Il importe toutefois de préciser que les championnats continentaux et les coupes continentales sont assujettis aux règlements de l'Union internationale de biathlon.

Le Championnat canadien de biathlon est la compétition de niveau national offrant le calibre de compétition le plus élevé et, à ce titre, il doit mettre en évidence l'état du développement du biathlon au Canada. Par conséquent, l'organisation du Championnat doit respecter les critères les plus sévères afin de présenter une image favorable du sport et justifier le dévouement des athlètes et des organisateurs, ainsi que les coûts associés à l'événement. Ces mêmes normes doivent s'appliquer à l'organisation des autres événements nationaux d'envergure tels que les championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada et ce, pour les mêmes raisons.

À titre d'organisme directeur de sport, Biathlon Canada a la responsabilité d'assurer le respect des critères de présentation des championnats et autres événements nationaux d'envergure, et de contrôler les facteurs critiques. Par conséquent, tous les organismes et les individus impliqués dans l'organisation des championnats et autres événements nationaux d'envergure doivent respecter les dispositions de cette politique d'organisation.

Faites parvenir les suggestions de correction et de modification de ce document

à : Biathlon Canada
100 – 1995 Olympic Way
Canmore, AB T1W 2T6
Téléphone : 403.609.4746
Site Internet : www.biathloncanada.ca
Courriel : info@biathloncanada.ca

**Note concernant les modifications apportées à ce document pour la saison 2018-19 :

- Les passages ajoutés sont en rouge

1. GÉNÉRAL

1.1. OBJET

Ce document constitue la politique d'organisation de Biathlon Canada pour le Championnat canadien, les championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada et les événements nord-américains tenus au Canada.

1.2. APPLICATION DE CETTE POLITIQUE

Cette politique s'applique dans son ensemble à l'organisation du Championnat canadien de biathlon à moins de stipulation contraire de Biathlon Canada. Elle s'applique dans son ensemble, dans la mesure du possible, comme guide pour les autres événements nationaux d'envergure qui relèvent de Biathlon Canada. Toute division qui présente une soumission pour l'organisation d'un événement qui relève de cette politique accepte implicitement de respecter cette politique.

1.3 RÈGLEMENTS

Les règlements pour les compétitions et les épreuves de l'Union internationale de biathlon (UIB) en vigueur pendant l'événement en question s'appliqueront dans l'ensemble pour tous les aspects de l'événement à moins de stipulation contraire dans cette politique. En l'absence d'un règlement précis pour une situation donnée non couverte par cette politique, la solution sera réglée selon les principes et l'intention des règlements de l'UIB.

1.4. INTENTION ET NATURE DES ÉVÉNEMENTS

1.4.1. Championnat canadien

Le Championnat canadien a été conçu dans le but d'offrir une arène de compétition nationale et de couronner les champions canadiens dans toutes les catégories et tous les types de compétitions. La participation se fait individuellement ou par équipe à titre de représentants de la province de résidence. Le Championnat canadien ne peut être jumelé à un autre événement sauf le championnat nord-américain. Le Championnat canadien sera présenté à chaque année, en alternance dans l'Est et dans l'Ouest du Canada, sans qu'il y ait de raison primordiale pour changer cette séquence. Une telle exception sera décidée par le Conseil d'administration de Biathlon Canada, le cas échéant.

1.4.2. Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada

Les Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada sont des événements régionaux qui respectent la logique de la géographie canadienne. Ils ont pour but de couronner le champion de l'Est et de l'Ouest, et constituent une étape en vue de la participation au Championnat canadien. Bien que la limite entre l'Est et l'Ouest se situe théoriquement à la frontière entre

l'Ontario et le Manitoba, il n'y a pas de restriction géographique pour s'inscrire à l'un ou l'autre de ces championnats régionaux. Ces événements régionaux peuvent également être des événements de la Coupe nord-américaine.

1.4.3. Championnat de division (provincial / territorial) et épreuves des coupes de division. Ces événements relèvent des divisions de Biathlon Canada. Ils ont pour but de couronner les champions de division et représentent une étape de la sélection pour les événements nationaux.

1.5. SANCTION DES ÉVÉNEMENTS

Le Championnat canadien, les championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada tenus au Canada relèvent de Biathlon Canada et sont contrôlés par cette dernière. Par conséquent, aucun événement ni compétition qui se déroule au Canada ne peut porter le nom de championnat de biathlon, de championnat national de biathlon, de championnat de l'Est ou de l'Ouest de biathlon, ou une variante de ce nom, à moins d'avoir été sanctionné par Biathlon Canada.

1.6. DROIT D'ORGANISATION

Toute division en règle peut présenter une soumission et commanditer la tenue d'un championnat canadien de biathlon dans une municipalité, un club ou un organisme de cette division. Seules les divisions en règle situées à l'Est de la frontière de l'Ontario et du Manitoba peuvent présenter une soumission pour l'organisation du championnat de l'Est et seules les divisions situées à l'ouest de la frontière de l'Ontario et du Manitoba peuvent présenter le championnat de l'Ouest. Les instructions détaillées concernant la soumission, l'octroi du championnat et les conditions à respecter pour l'organisation sont fournies sous une autre rubrique de cette politique.

1.7. FRÉQUENCE ET ÉCHÉANCIER DES ÉVÉNEMENTS

1.7.1 Championnat canadien

Le Championnat canadien est présenté une fois l'an, normalement au cours de la deuxième semaine de mars. Biathlon Canada se réserve toutefois le droit d'établir un nouvel échéancier, si les circonstances le justifient. Les dates exactes sont établies par Biathlon Canada en consultation avec les organisateurs. Une fois l'horaire de compétitions et de remise des prix établi, Biathlon Canada confirmera les dates aux organisateurs dans les plus bref délais.

1.7.2. Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada

Les Championnats de l'Est et de l'Ouest sont présentés une fois l'an, normalement au

cours de la 3^{ème} ou de la 4^{ème} semaine de février, avant le Championnat canadien. Biathlon Canada se réserve toutefois le droit d'établir un nouvel échéancier, si les circonstances le justifient. La date exacte est établie par Biathlon Canada en consultation avec les organisateurs. Biathlon Canada confirmera les dates aux organisateurs au moins un an avant l'évènement.

2. CATÉGORIES ET TYPES DE COMPÉTITIONS

2.1. CATÉGORIES DE COMPÉTITEURS

Les catégories de compétiteurs mises de l'avant à l'annexe A-1 et A-2 s'appliquent à tous les événements nationaux relevant de Biathlon Canada.

2.2. TYPES DE COMPÉTITIONS

2.2.1 Championnat canadien

Cinq types de compétition, **en plus des relais**, sont autorisés dans le cadre du Championnat canadien : l'individuel, le sprint, la poursuite, le relais mixte, le départ de masse, **le super sprint et les relais**. Le Championnat canadien comporte normalement quatre épreuves séparées en catégories de compétiteurs. Il doit comprendre un sprint et un relais mixte pour toutes les catégories; deux épreuves supplémentaires parmi les autres compétitions autorisées seront proposées par le comité organisateur. L'épreuve du départ de masse est cependant autorisée uniquement pour les catégories de l'UIB hommes, femmes, hommes juniors et femmes juniors.

Tous les types de compétitions et formats de relais seront déterminés année après année par Biathlon Canada en consultations avec les organisateurs.

2.2.2 Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada.

Les Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada comprendront deux compétitions pour chaque catégorie de compétiteurs. Les organisateurs ont le choix de proposer des épreuves parmi les suivantes : individuel, sprint, poursuite, départ de masse, **super sprint et relais**. L'épreuve du départ de masse est cependant autorisée uniquement pour les catégories UIB juniors et séniors; un individuel sera organisé pour les autres catégories, tel que mentionné au paragraphe 2.2.1.

Les Championnats de l'Est et de l'Ouest comprennent normalement un individuel et un sprint, ou un sprint et une poursuite pour toutes les catégories de compétiteurs. **Tous les types de compétition et formats de relais seront déterminés année après année par Biathlon Canada en consultations avec les organisateurs.**

2.3 Spécifications sur les compétitions.

Les distances et les épreuves de tir de toutes les compétitions et pour toutes les catégories de compétiteurs sont précisées à l'annexe A-1.

2.3.1. Règlements canadiens particuliers

Les règlements canadiens pour la tenue des compétitions de relais et de la poursuite sont différents des règlements de l'UIB. Les lignes qui suivent décrivent les différences dans les règlements à être utilisés lors du Championnat canadien et des Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada pour ces deux types de compétitions: **Biathlon Canada se réserve le droit d'apporter des modifications aux relais, au besoin, avant la durée d'un championnat, en tenant compte des besoins changeants liés aux installations, à la météo, à la taille du bassin de participants et aux équipes, ainsi que la composition de ces derniers.**

2.3.1.1. Règlements du relais mixte

Tous les relais :

- a. **Le genre avec lequel le relais débute changera d'une année à l'autre. Les femmes prendront le départ les années impaires et les hommes les années paires.**
- b. Les équipes officielles doivent être composées d'athlètes de la même division.
- c. Si l'espace le permet, des équipes non officielles peuvent être ajoutées.
- d. Les équipes non officielles seront placées après les équipes officielles dans la grille de départ.
- e. La composition des équipes non officielles n'est pas réglementée, afin d'encourager la participation du plus grand nombre d'athlètes possible.
- f. **Chaque équipe du relais utilisera le pas de tir définie par les règles de l'IBU (8.2.1).**
- g. **Même si les résultats des catégories hommes/femmes, hommes/femmes juniors sont distincts, elles feront idéalement partie des mêmes groupes de départs.**
- h. **Les équipes de relais mixte sont défini par les règles de l'IBU. Les relais à genre unique peuvent avoir 2, 3, ou 4 membres d'équipe.**
- i. **Les relais de deux membres sont favorisés afin d'accroître la compétitivité des petites divisions et des divisions en développement, et afin d'augmenter le nombre d'équipes officielles.**

Relais mixte simple :

- j. **Les équipes seront composées d'athlètes individuels provenant de chaque paire de catégories suivantes : hommes/femmes, hommes/femmes juniors, hommes/femmes benjamin(e)s.**

Le relais mixte :

- k. Les équipes seront composées d'athlètes individuels provenant de chaque paire de catégories suivantes : hommes/femmes, hommes/femmes juniors, hommes/femmes benjamin(e)s, garçons/filles seniors et hommes/femmes maîtres 35, et hommes/femmes maîtres 50; de deux hommes et deux femmes.

Relais :

- l. **Les relais à genre unique peuvent être formés de deux, trois ou quatre membres.**

2.3.1.2. Règlement de la poursuite

La poursuite sera conduite avec des départs à intervalle prédéterminé de cinq secondes entre les compétiteurs. L'ordre de départ sera établi par une épreuve de qualification préalable lors du même événement. L'écart de cinq secondes cumulatives entre les compétiteurs d'une catégorie donnée sera le handicap qu'un athlète devra surmonter pour gagner la compétition. Les athlètes n'ayant pas complété l'épreuve de qualification peuvent tout de même prendre part à la poursuite en tant que compétiteurs non classés.

a. Les compétiteurs non classés prendront le départ après les compétiteurs qualifiés.

b. Les compétiteurs non classés seront regroupés, puis un tirage au sort supervisé par le DT déterminera l'ordre dans lequel ils prendront le départ, ainsi que leur couloir de départ assigné.

c. Sur la ligne de départ, les compétiteurs non classés seront placés derrière les compétiteurs qualifiés.

d. Un départ simultané modifié aura lieu, pour les compétiteurs non classés, dans les mêmes couloirs de départ que ceux utilisés pour la poursuite des compétiteurs qualifiés. Les compétiteurs non classés pourraient ainsi se retrouver « cordés » dans les couloirs de départ existants.

e. Le départ pour les compétiteurs non classés sera donné cinq secondes après le départ du dernier compétiteur qualifié.

f. Le temps de départ des compétiteurs non classés représente l'handicap qu'ils devront surmonter pour gagner la compétition. Ainsi, pour gagner, un compétiteur non classé devra traverser la ligne d'arrivée avant tous les compétiteurs qualifiés et non classés de sa catégorie.

g. Les compétiteurs non classés sont personnellement responsables de partir à leur temps de départ officiel, ou après; ils sont sujets aux mêmes règlements et pénalités que les autres compétiteurs dans une poursuite.

h. Conformément aux règlements de l'UIB, un pas de tir sera assigné à chaque compétiteur à son entrée au champ de tir.

3. INVITATIONS ET PROGRAMMES DES ÉVÉNEMENTS

3.1. INVITATIONS

Le comité organisateur est responsable de produire et distribuer une invitation d'événement en format papier et/ou en format électronique à toutes les divisions et à Biathlon Canada dans les deux langues officielles au moins deux mois avant le Championnat canadien ou les championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada. Afin d'effectuer cette distribution, les organisateurs pourraient avoir besoin d'une liste d'adresses courriel provenant de Biathlon Canada. Le délégué technique assigné pour l'événement doit approuver l'invitation avant l'envoi aux divisions. Pour le Championnat canadien, le délégué technique doit recevoir la première ébauche de l'invitation trois mois avant l'événement. L'invitation doit contenir l'information suivante :

- a. Le nom de l'événement, la date, le lieu et les organisateurs
- b. Le type, les dates et les heures des compétitions
- c. Les lieux et heures de la réunion des capitaines et du tirage au sort d.
L'emplacement du site de compétition (avec une carte)
- e. Un plan du stade et du parcours, ainsi que des profils
- f. De l'information sur l'inspection des installations et l'entraînement
- g. Des formulaires de préinscription et d'inscription
- h. Le montant des droits de préinscription et coût du banquet
- i. Dates limites d'inscription
- j. Des détails sur les lieux d'hébergement et les coûts
- k. Des renseignements sur le voyage (avec carte, s'il y a lieu)
- l. Les ententes conclues pour le transport local
- m. Information/ententes conclues avec les restaurants ou concernant les repas
- n. Information de contact du comité d'organisation; téléphone, fax, courriel, page web
- o. Autres renseignements nécessaires ou spéciaux, incluant les échéances d'inscription

3.2. PROGRAMMES DES ÉVÉNEMENTS

Les programmes suggérés des événements d'usage sont indiqués ci-dessous. Ces

programmes peuvent être modifiés si nécessaire; les modifications doivent cependant être approuvées par le DT avant d'être publiées.

3.2.1. Championnat canadien (programme)

Normalement le Championnat canadien comprend quatre compétitions :

Lundi	Arrivée/entraînement officieux
Mardi	Entraînement officiel
Mercredi	Individuel* ou sprint*
Jeudi	Poursuite*
Vendredi	Entraînement officiel
Samedi	Individuel et départ de masse **
Dimanche	Relais mixte

* La compétition de l'individuel ou du sprint peut servir d'épreuve de qualification pour la poursuite.

** « Individuel et départ de masse » signifie qu'un départ de masse est organisé pour les catégories Hommes, Femmes, Hommes juniors et Femmes juniores, alors que toutes les autres catégories font un individuel.

3.2.1.1. Horaire de compétition quotidien

L'horaire de compétition quotidien au Championnat canadien est le suivant, à moins d'avoir été modifié en consultation et avec l'approbation du DT :

- 09h00 Tirs d'essai – Pour toutes les catégories du matin
- 10h00 Compétition – Pour toutes les catégories du matin
- 12h00 Tirs d'essai – Pour toutes les catégories de l'après-midi
- 13h00 Compétition – Pour toutes les catégories de l'après-midi

Le DT et le comité organisateur décideront ensemble les compétitions de quelles catégories seront le matin ou l'après-midi. Ils prendront en considération les circonstances, incluant, entre autres, le nombre de participants dans chaque catégorie, ainsi que la grandeur et la capacité d'accueil des installations.

3.2.1.2. Entraînement officiel

Tel que stipulé dans les règlements de l'UIB, le programme de l'entraînement officiel doit être le même que celui de la compétition. Le site doit être prêt et les installations disposées exactement comme elles le seraient le jour de la compétition. Lors du premier entraînement officiel, les organisateurs, en collaboration avec le DT, établiront une station de vérification

d'équipement préliminaire. Cette vérification se fera sur une base volontaire; ceux qui le désirent pourront faire enregistrer le numéro de série de leur carabine et faire vérifier la pression de leur détente. Chaque athlète et chaque équipe auront le choix de procéder à l'inspection préliminaire de l'équipement ou non.

3.2.1.3. Rencontres des capitaines d'équipe

Les rencontres des capitaines d'équipe devront être programmées comme suit; 19h00 pour la première rencontre et 16h30 pour toutes les autres rencontres.

3.2.2. Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada

Vendredi Arrivée et entraînement officiel

Samedi N'importe laquelle des compétitions autorisées – normalement un individuel* ou un sprint*

Dimanche N'importe laquelle des compétitions autorisées – normalement un sprint ou une poursuite*

* La compétition de l'individuel ou du sprint peut servir d'épreuve de qualification pour la poursuite.

4. PARTICIPATION, INSCRIPTION ET PRÉINSCRIPTION, DROITS

4.1. ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Tout participant inscrit en règle de Biathlon Canada, correctement inscrit par sa division et qui se déclare un compétiteur, peut prendre part à un événement de Biathlon Canada. Lors de leur inscription à un tel événement, les compétiteurs doivent être en mesure de prouver qu'ils sont membres pour l'année en cours, en montrant leur carte de membre ou de toute autre façon. De plus, Biathlon Canada se réserve le droit, selon le cas, d'autoriser la participation d'athlètes ou d'équipes provenant d'autres pays. Au cours d'une même année d'adhésion à Biathlon Canada, une fois inscrit en tant que membre d'une division, un compétiteur ne peut représenter une autre division lors d'un événement sanctionné par Biathlon Canada, à moins d'en avoir reçu l'autorisation explicite de sa division initiale. En plus des compétiteurs, les divisions doivent également s'assurer que les entraîneurs et le personnel de soutien qui accompagnent l'équipe sont également des participants inscrits en règle de Biathlon Canada.

4.1.1. Citoyenneté

Un compétiteur doit être citoyen canadien ou résident permanent du Canada afin d'être

admissible aux médailles dans un événement de Biathlon Canada. Un citoyen canadien ayant une double nationalité, correctement inscrit par sa division, peut prendre part aux compétitions et recevoir des médailles, le cas échéant. Les compétiteurs d'autres nationalités peuvent participer, mais ne sont pas admissibles à recevoir des médailles du Championnat. Les compétiteurs doivent être en mesure de montrer leur certificat de naissance, leur passeport ou leur carte de résident permanent afin de prouver leur admissibilité. Une division qui inscrit des membres de son équipe qui ne sont pas des citoyens canadiens ou des résidents permanents du Canada doit le mentionner au comité organisateur; cela permettra d'éviter de remettre par inadvertance une médaille à un compétiteur qui n'est pas admissible.

4.1.2 Lieu de résidence

Biathlon Canada n'a pas de politique de résidence pour un compétiteur représentant une division, cependant il doit être participant inscrit en règle à la division à laquelle il est inscrit. Un compétiteur ne peut représenter plus qu'une division lors d'une saison de compétition. Dans ce contexte, une division de Biathlon Canada peut adopter une politique de résidence afin de contrôler l'admissibilité dans sa propre division.

4.1.3. Choix de catégorie

Pour toutes les compétitions régies par cette politique, et à l'exception des compétitions de relais et catégories des maîtres, les compétiteurs sont seulement autorisés à prendre part à une compétition dans une catégorie au-dessus de celle déterminée par leur âge (par exemple, un homme benjamin peut participer à une compétition dans la catégorie hommes juniors, mais pas dans la catégorie hommes; une fille sénior peut se mesurer aux femmes benjamines, mais pas aux femmes juniores). Cette restriction ne s'applique pas aux différentes tranches d'âge à l'intérieur des catégories maîtres, puisque les précisions concernant les compétitions (niveau de difficulté) dans cette politique sont les mêmes pour toutes les tranches d'âge des maîtres. Les règlements de l'UIB selon lesquels, pour un même événement, un compétiteur ne peut faire partie de plus d'une catégorie, ne s'appliquent pas aux événements régis par cette politique.

4.1.4. Permis d'armes à feu. Il est obligatoire pour tous les athlètes d'avoir en leur possession leur permis de possession et d'acquisition d'arme à feu ou leur permis de mineur et d'être en mesure de le montrer si nécessaire. Tous les compétiteurs doivent se soumettre aux lois canadiennes sur les armes à feu, ainsi qu'aux règlements provinciaux et territoriaux qui s'appliquent.

4.1.5. Les athlètes de ski paranordique debout sont invités à compétitionner. Ils seront sanctionnés avec leur division ou l'équipe nationale de sport paralympique. Ceux qui souhaitent participer aux nationaux en 2019 doivent communiquer avec Biathlon Canada avant la date limite d'inscription pour s'assurer que nous sommes en mesure de nous préparer adéquatement en collaboration avec le comité de l'organisation et le programme de ski paranordique. Les athlètes de ski paranordique peuvent choisir une catégorie de course appropriée à leurs besoins en matière de DLTA sans égards à leur âge. Par exemple, ils peuvent compétitionner dans une catégorie au-dessous de la leur. Le cas échéant, les résultats de l'athlète de ski paranordique concerné ne seront pas officiels. Le ski paranordique demeure la responsabilité de Cross Country Ski de Fond Canada.

4.2. CAPACITÉ À PARTICIPER

Toute division qui inscrit un compétiteur à une compétition de Biathlon Canada garantit implicitement la capacité du compétiteur à participer au niveau de compétition visé. Cette garantie tacite prend en considération les cas où un garçon sénior ou une fille sénior souhaiterait participer aux compétitions dans la catégorie benjamin ou benjamine. Cette exigence est basée sur le besoin de compréhension complète par toutes les parties du changement lié au développement spécifique du non-port de la carabine au port de la carabine pour ces catégories. La division devra inclure un certificat de capacité des compétiteurs qui s'inscrivent pour un championnat lors de l'inscription par nom qui est exigé par l'organisateur.

4.2.2. L'âge minimum requis pour s'inscrire au Championnat canadien est celui des catégories garçons et filles juniors.

4.3. QUOTAS DE PARTICIPATION

4.3.1. Championnat canadien

Les divisions peuvent inscrire n'importe quel nombre de compétiteurs dans les diverses catégories. Cependant, les divisions sont priées d'utiliser leur jugement concernant le nombre d'inscriptions et de tenir compte du but du Championnat ainsi que de la capacité à participer des compétiteurs (paragraphe 4.2). Biathlon Canada se réserve le droit de limiter le nombre de participants, si nécessaire, selon les ordres du conseil d'administration.

4.3.2. Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada

Il n'existe actuellement aucun quota de participation pour les Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada. Mais, les limites imposées par les organisateurs afin de restreindre le nombre de compétiteurs et de membres du personnel de soutien doivent être précisés dans l'invitation.

4.4. INSCRIPTION

4.4.1. Championnat canadien

Les divisions qui inscrivent des compétiteurs au Championnat canadien doivent informer les organisateurs du nombre de compétiteurs par catégorie et du nombre de membres du personnel de soutien qu'elles souhaitent inscrire au moins un mois avant l'événement, selon les indications fournies sur l'invitation. L'inscription par nom doit être envoyée quatorze (14) jours avant le début de l'évènement. Les inscriptions individuelles sont seulement valides si elles sont accompagnées du paiement exigé par l'organisateur. L'inscription peut être faite par courriel, poste ou fax.

4.4.2. Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada

L'inscription aux championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada doit être faite par les divisions, le club, ou le compétiteur individuel. Les compétiteurs et les membres du personnel de soutien doivent s'inscrire suffisamment à l'avance pour permettre aux organisateurs de bien planifier leur événement. La date limite des inscriptions, s'il y a lieu, doit être précisée dans l'invitation.

4.5. L'ENREGISTREMENT

L'enregistrement des compétiteurs aux différents événements doit se faire selon les règlements de l'UIB.

4.6. DROITS D'INSCRIPTION

4.6.1. Les frais d'inscription pour le Championnat canadien doivent être établis par le comité organisateur; ils doivent être inclus dans l'application du comité auprès de Biathlon Canada pour l'organisation de l'évènement. Une fois approuvée, la répartition des frais doit être ajoutée à l'invitation. Il est recommandé de charger entre 30\$ et 40\$ par compétition. Tous les participants doivent s'acquitter des frais établis.

4.6.2. Les frais d'inscription pour les Championnats de l'Est et de l'Ouest, établis par les organisateurs, doivent être inclus dans l'application auprès de Biathlon Canada et, une fois approuvés, ajoutés à l'invitation. Il est recommandé que les frais d'inscription totaux pour l'évènement ne dépassent pas 60\$.

5. NORMES ET EXIGENCES POUR L'ORGANISATION

Le comité organisateur doit respecter les normes suivantes à moins d'autorisation contraire de Biathlon Canada.

5.1. ORGANISATION

Le comité organisateur doit être formé conformément aux règlements et au guide des organisateurs de l'UIB et compter suffisamment de membres pour que l'événement puisse se dérouler de façon efficace et ordonnée.

Le comité organisateur du Championnat canadien devrait compter environ une centaine d'officiels. Ce nombre peut être moindre pour les championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada, mais il doit être suffisant pour que les compétitions puissent se dérouler de façon efficace. Biathlon Canada a établi les normes de qualification minimales des principaux membres du comité organisateur afin d'assurer une norme acceptable d'expertise technique au Championnat canadien et aux championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada.

Président de l'événement :	(aucun niveau de qualification minimal requis; le président ne peut cependant pas être le chef de compétition)
Chef de la compétition :	Championnat national : Chef
Championnats de l'Est et de l'Ouest :	le niveau Avancé
Chef du parcours	Avancé
Chef du champ de tir	Avancé
Chef du chronomètre et résultats	Avancé
Chef du stade	Avancé
Secrétaire de compétition	Avancé

Les autres officiels d'un événement qui ont une responsabilité de supervision doivent posséder au moins la compétence du niveau élémentaire/ préliminaire de Biathlon Canada.

5.2. INSTALLATIONS DE COMPÉTITION

Les installations de compétition des événements de Biathlon Canada doivent être conformes aux normes et règlements de l'UIB. Toutefois, Biathlon Canada pourra autoriser certaines exceptions afin de tenir compte des éléments de développement du biathlon, surtout dans les nouvelles municipalités. Les exigences suivantes constituent les normes minimales acceptables :

5.2.1. Champ de tir

Vingt-quatre cibles mécaniques, solides et au niveau; des lignes de tir balisées de 2,75 à 3,0 mètres de large; des fanions indicateur du sens du vent; des sorties et des entrées sûres (de gauche à droite); et une boucle de pénalité à proximité (60 m) du champ de tir. Le champ de tir doit être assez vaste pour accueillir le nombre de compétiteurs, d'entraîneurs

et d'officiels anticipé; il doit également y avoir suffisamment de râteliers et d'espace pour répondre aux besoins des athlètes pendant le zérotage. Finalement, une place sur un râtelier par athlète qui ne transporte pas sa carabine doit être prévue à l'entrée du champ de tir.

5.2.2. Parcours

Un nombre suffisant de pistes pour les compétitions présentées, en conformité générale avec les règlements techniques de l'UIB, et sans sections dangereuses.

5.2.3. Stade et aire centrale

Situés pour que les spectateurs puissent bien voir et qu'il y ait assez d'espace pour le départ et l'arrivée (idéalement ensemble), une zone de passage des relais (exigée pour le Championnat canadien) et un espace pour les départs simultanés (si nécessaire pour un évènement). Un tableau des résultats (affichage papier ou électronique) devrait également être à la disposition des équipes et des spectateurs afin qu'ils puissent les consulter facilement.

5.2.4. Piste d'échauffement

Sentier d'environ 600 m de long préparé de la même façon que le parcours de compétition et accessible à partir de l'aire centrale.

5.2.5. Cabines et abris pour les équipes

Les abris pour les équipes (bâtiments ou tentes chauffés) doivent être équipées d'électricité, de lumière et de ventilation et être assez grands pour abriter tous les compétiteurs, si possible un par équipe, situés à moins de 300 m de l'aire de départ/arrivée. L'avis de sécurité dans les cabines de fartage (voir l'Annexe B) doit être affiché dans toutes les installations de fartage; les consignes doivent être respectées.

5.2.6. Système de chronométrage

Biathlon-in-a-box, ou un ou des systèmes comparables et conformes aux normes de l'UIB concernant la présentation et le contenu des documents de compétitions, incluant entre autres les listes des départs et les résultats, doit être utilisé. Des dispositifs électroniques de chronométrage ou des dispositifs de saisie de données (tels que les chronomètres *Summit*) doivent être utilisés afin d'enregistrer toutes les données primaires du départ et de l'arrivée, les données primaires et secondaires du champ de tir, ainsi que les données primaires, secondaires et tertiaires de la boucle de pénalité. Cela impliquerait d'avoir à disposition l'équivalent de six dispositifs de chronométrage/de saisie de données électroniques indépendants, tels que les chronomètres *Summit*. Les données de chronométrage secondaires et tertiaires du départ et de l'arrivée peuvent être recueillies manuellement, mais doivent être utilisées à des fins de vérification lors de la compilation des résultats. L'utilisation

de systèmes à puces (transpondeurs) pour l'identification des compétiteurs est recommandée. Les données de chronométrage sur le parcours peuvent être recueillies manuellement, mais doivent être compilées et intégrées au processus de production des résultats. Des caméras vidéos doivent être installées suivant les instructions du DT, de manière à couvrir la ligne de départ, la ligne d'arrivée, la boucle de pénalité et les râteliers à la sortie du champ de tir pour les athlètes qui ne transportent pas leur carabine. Les résultats doivent être fondés sur un chronométrage au dixième de seconde.

5.2.7. Stationnement

Il doit y avoir suffisamment d'espace de stationnement pour les véhicules des spectateurs, des compétiteurs et du personnel situé à moins de 500 m du stade, ou la mise en place d'un transport organisé adéquat.

5.2.8 Toilettes pour les compétiteurs et le personnel d'équipe

Au moins quatre toilettes intérieures et extérieures (2 pour les hommes et 2 pour les femmes), situées à moins de 100 m de l'aire centrale.

5.2.9. Services aux spectateurs

Des services aux spectateurs, par exemple des kiosques alimentaires, des toilettes et une aire de réchauffement, doivent être fournis, si possible.

5.3. SERVICES MÉDICAUX

Il doit y avoir un véhicule convenable ou une motoneige avec un toboggan sur le site de la compétition afin d'évacuer les blessés. Une personne ayant reçu une formation en premiers soins doit se trouver sur place en l'absence d'un médecin. Les organisateurs doivent prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'évacuation des participants blessés depuis le stade jusqu'à un centre hospitalier par ambulance, véhicule désigné convenable ou hélicoptère.

5.4 CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Les organisateurs doivent prévoir un espace pour le contrôle antidopage, incluant une toilette réservée à cette fin, afin de répondre aux normes du Centre canadien pour l'éthique dans le sport.

5.5. PLAN D'URGENCE

Les organisateurs doivent élaborer un plan d'urgence convenable en cas de neige ou de conditions météorologiques défavorables. Si possible, prévoyez un site de réserve, des installations d'entreposage de la neige ou un service de transport de la neige jusqu'au site de compétition.

5.6. EXIGENCES EN MATIÈRE DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT

Les organisateurs n'exercent habituellement aucun contrôle sur le transport local et les lieux d'hébergement. Cependant, certaines exigences minimales doivent être respectées pour la tenue des événements de Biathlon Canada. L'évaluation et les décisions concernant l'acceptabilité des conditions relèvent de Biathlon Canada.

5.6.1. Transport

Idéalement, la ville hôte doit être desservie par les grandes sociétés aériennes et se situer à courte distance en voiture du site de compétition. Les organisateurs doivent assurer le transport de groupe entre le site de compétition et les lieux d'hébergement, et entre l'aéroport et les lieux d'hébergement. Les organisateurs doivent se renseigner sur le transport à destination et en provenance de la municipalité, le service de transport entre le site de compétition et les lieux d'hébergement et la location de véhicules, et fournir cette information aux divisions dans l'invitation.

5.6.2. Hébergement

Les organisateurs doivent réserver suffisamment d'espace dans les lieux d'hébergement situés à moins de 30 km de distance pour accommoder tous les compétiteurs, le personnel de soutien des équipes, les officiels de l'extérieur et les visiteurs de marque. Les lieux doivent être propres et acceptables et offrir les services de base. L'occupation multiple des chambres est permise. Le comité organisateur doit faire tous les efforts possibles pour négocier des tarifs de groupe raisonnables avec les hôtels de la région. Il doit y avoir un restaurant ou une salle à manger à moins de 1 km du lieu d'hébergement. Les organisateurs doivent réserver un lieu d'hébergement acceptable pour Biathlon Canada, aux frais de Biathlon Canada, à la demande de Biathlon Canada.

5.7. DOSSARDS

En plus des dossards réguliers de compétition, des dossards pour les jambes (minimum un) sont requis pour le championnat canadien. De plus les organisateurs doivent disposer d'un ou plusieurs sets de dossards pour le relais mixte, le cas échéant.

6. RÉSULTATS, PRIX, RÉCEPTIONS ET CÉRÉMONIES

6.1. RÉSULTATS

Les résultats des événements de biathlon doivent être produits conformément aux règlements de l'UIB. Tous les résultats des compétitions doivent être envoyés séparément aux destinataires spécifiés par Biathlon Canada, en plus d'être affichés sur le site web

mentionné par le comité organisateur dans l'invitation à l'évènement; cela doit être fait dans l'heure suivant l'affichage des résultats finaux de chaque compétition. Quand le championnat combine plus d'un événement c.-à-d. Championnat canadien combiné avec le Championnat Nord Américain, ou le Championnat canadien de l'est avec un Coupe Nord Américain, dans ce cas les résultats doivent être produits et affichés pour chacun des deux événements.

6.2. PRIX

6.2.1. Championnat canadien

Les prix du Championnat canadien doivent être approuvés par Biathlon Canada. Ces prix sont des médailles qui peuvent être accompagnées de trophées, de plaques ou autres prix permanents convenables de nature symbolique plutôt qu'utile. Les médailles doivent être d'une qualité qui convient au championnat canadien et le design doit être approuvé par Biathlon Canada. Une médaille doit être remise aux trois premiers compétiteurs admissibles (voir note 1 ci-dessous) de chaque catégorie. Les informations suivantes doivent être gravées sur les médailles :

- a. Championnat canadien de biathlon
- b. Catégorie et type d'épreuve (c.-à-d., 20 km individuel – hommes), et le rang c. Municipalité et province
- d. Année

Remarques :

1. S'il y a quatre athlètes ou plus dans une catégorie, des médailles de Championnat seront attribuées au trois premières positions. Si seuls trois athlètes sont inscrits dans une catégorie, deux médailles de Championnat seront attribuées. Si deux athlètes sont inscrits dans une catégorie, une seule médaille de Championnat sera attribuée. Aucune médaille de Championnat ne sera attribuée si une seule personne est inscrite dans une catégorie.
2. Les organisateurs peuvent, s'ils le désirent, remettre des prix (autres que les médailles du championnat) pour les résultats au classement cumulatif ou des prix supplémentaires. Les prix non monétaires visant à souligner un exploit spécial, par exemple l'esprit sportif, sont également permis. Des prix tels que de l'équipement de ski peuvent être décernés en plus des prix officiels.
3. Les performances des compétiteurs qui ne sont pas Canadiens et des compétiteurs inscrits dans des catégories ne comportant pas assez de participants doivent être adéquatement soulignées lors de cérémonie des médailles; les organisateurs peuvent choisir de leur attribuer des prix de visiteurs ou tout autre souvenir approprié.

4. Les coûts de tous les prix doivent être défrayés par les organisateurs.

6.2.2. Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada

Les prix et médailles des Championnats de Ouest et de l'Est sont les mêmes que pour le Championnat canadien; les modifications qui s'imposent, telles que les inscriptions sur les médailles, doivent cependant être apportées.

6.3. RÉCEPTIONS ET CÉRÉMONIES

Ces guides pour les cérémonies s'appliquent au Championnat canadien mais servent de guide pour les championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada. Le Comité d'organisation présentera une cérémonie d'ouverture et une réception, normalement un banquet, dans le cadre duquel les prix nationaux et autres prix de Biathlon Canada seront décernés. Le format de la réception doit être indiqué dans la lettre de demande.

La cérémonie d'ouverture doit être examinée et approuvée par le DT. Le président ou le représentant du conseil d'administration de Biathlon Canada doit examiner et approuver la planification du banquet.

6.3.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture est présentée sur le site de compétition en présence des compétiteurs, des officiels et des spectateurs. Cependant, elle peut avoir lieu ailleurs, dans un endroit proposé par les organisateurs, avec l'approbation du DT. La cérémonie doit comprendre un bref discours d'un dignitaire local ou en visite, le lever du drapeau et l'hymne national. La cérémonie ne doit pas nuire aux activités pré-compétition essentielles des compétiteurs ou des officiels.

Reconnaissance des territoires ancestraux des Premières Nations, des Inuit et des Métis qui en sont les gardiens.

Dans le cadre de nos efforts soutenus pour renforcer le partenariat de Biathlon Canada et le sport au Canada, ainsi que de notre volonté d'adopter et d'appliquer les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation, nous reconnaissons les territoires ancestraux des peuples autochtones et nous reconnaissons les Premières Nations, les Inuit et les Métis comme étant les gardiens du territoire au début de chaque compétition de Biathlon Canada.

Veillez consulter l'information ci-dessous pour vous aider à mettre en œuvre cette importante initiative.

1. Lorsque possible et au moment opportun, invitez un ancien de la Première Nation

et/ou le gardien du savoir de la communauté dans laquelle vous compétitionnez pour souhaiter la bienvenue aux participants. Pour en savoir davantage à propos de votre communauté, veuillez consulter les ressources ci-dessous :

- [Provincial – Organismes de sport autochtone](#)
 - [Association nationale des centres d'amitié](#)
 - [Liste nationale des Premières nations et des conseils de bande](#)
2. Si aucun ancien ou aucun gardien du savoir n'est disponible, veuillez accueillir vous-même les participants sur le territoire traditionnel. Veuillez consulter les ressources ci-dessous afin de procéder avec le plus d'exactitude possible.
- [La carte interactive des profils des Premières nations des affaires autochtones et du Nord Canada](#)
 - [Guide de reconnaissance des territoires traditionnels de l'ACPPU](#)
 - [territoire-traditionnel.ca](#)
3. Si les deux premières options sont impossibles à mettre en œuvre, veuillez accueillir les participants avec la formule suivante : « À Biathlon Canada, nous respectons les Premières Nations, les Inuit et les Métis du Canada et les reconnaissons comme étant les gardiens du territoire sur lequel nous nous apprêtons à compétitionner/nous entraîner/nous rencontrer aujourd'hui. »
4. Veuillez communiquer avec le personnel de Biathlon Canada pour passer en revue ce processus avant de l'appliquer, surtout si vous ressentez le besoin de recevoir de l'aide ou des directives.

6.3.2. Cérémonie de remise des médailles et autres prix

Ces présentations des médailles des championnats doivent être de nature officielle afin de reconnaître les réalisations importantes des athlètes. Les médailles des championnats devraient être décernées le jour-même, une fois la compétition terminée. Les médailles des compétitions de la journée du banquet peuvent cependant être décernées lors du banquet.

6.3.3. Banquet

Le banquet sera normalement présenté le jeudi soir (lorsqu'il est suivi de la deuxième journée d'entraînement officiel recommandée). Le banquet doit comprendre un repas sain et équilibré de bonne qualité et doit avoir lieu à une heure convenable pour les athlètes; il ne doit pas durer plus de trois heures. De plus, un système de son doit être à disposition. Un représentant de Biathlon Canada coordonnera l'intégration des prix annuels de Biathlon Canada dans le programme et sera sur les lieux pour les remettre. Les frais du banquet ne

devraient pas dépasser 50\$ et, si un banquet est offert, doivent être inclus dans la soumission.

Une table d'honneur est réservée aux personnes suivantes :

- a. Le président du comité organisateur
- b. Les dignitaires locaux et en visite
- c. Un athlète masculin et une athlète féminine (choisis par les organisateurs et le DT)
- d. Un haut représentant de Biathlon Canada
- e. Un haut représentant de la division hôtesse
- f. Le chef de compétition
- g. Le DT
- h. Autres personnes choisies par les organisateurs

Les organisateurs doivent réserver des places pour les autres représentants de Biathlon Canada qui pourraient prendre part à l'évènement, incluant les arbitres nationaux, tout membre du conseil d'administration et tout autre membre du personnel de Biathlon Canada prenant part au Championnat à titre officiel.

Le dépôt d'une candidature pour l'organisation d'un évènement doit comprendre les frais à ne pas dépasser pour banquet, ainsi que la planification écrite de l'endroit, de la date et du déroulement de la soirée.

7. FINANCES, COMMANDITES ET PUBLICITÉ

7.1. RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES

7.1.1 Tous les coûts associés à l'organisation du Championnat canadien, des championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada, sauf les coûts du voyage aller-retour jusqu'à la municipalité hôtesse, les repas et l'hébergement des équipes, doivent être payés par les organisateurs. Les sommes utilisées à cette fin proviennent généralement de commandites et des droits d'inscription.

Une subvention de Biathlon Canada peut être obtenue dans des circonstances rares et exceptionnelles. Si les frais de transport et d'hébergement sont couverts dans le cadre de cette politique, cela doit être fait conformément à la Politique de dépenses liées aux voyages de Biathlon Canada.

7.1.2. Pour les championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada les organisateurs doivent payer directement au DT, les coûts du voyage, des repas et de l'hébergement du délégué technique nommé par Biathlon Canada.

7.1.3. Pour le Championnat canadien si une visite d'inspection avant l'événement est nécessaire les organisateurs doivent payer les coûts du voyage, des repas et de l'hébergement du délégué technique nommé par Biathlon Canada.

7.1.4. Pour le Championnat canadien, le comité organisateur paiera directement au délégué technique et aux arbitres nationaux nommés par Biathlon Canada les coûts associés à leurs déplacements, à leur hébergement et à leurs repas dans le cadre de leurs fonctions pour l'événement.

7.1.5. Pour le Championnat canadien, Biathlon Canada remboursera normalement au comité organisateur, jusqu'à une certaine limite établie par le conseil d'administration, une partie des frais associés aux repas, à l'hébergement et au transport du délégué technique et des arbitres nationaux nommés par Biathlon Canada. Le comité organisateur doit contacter le Bureau national de Biathlon Canada afin de confirmer les limites de remboursement établies par le conseil d'administration, ainsi que la marche à suivre pour obtenir ce remboursement.

7.2 COMMANDITES ET MARKETING

Toutes les commandites et les occasions de marketing visées par les organisateurs doivent recevoir l'approbation de Biathlon Canada avant la signature finale de l'accord. Certaines commandites peuvent être entreprises et négociées par Biathlon Canada en consultation avec les organisateurs. Le comité organisation doit s'assurer de contacter le bureau national de Biathlon Canada pour obtenir les banderoles des commanditaires de Biathlon Canada qui doivent être affichées sur le site durant l'événement.

7.2.1. Marchandise à vendre de Biathlon Canada

Biathlon Canada se réserve le droit de vendre de la marchandise de Biathlon Canada dans un endroit convenable fourni par les organisateurs (c.-à-d., le quartier général de l'événement ou le site de compétition). Ceci n'exclut pas les organisateurs de promouvoir de la marchandise avec leur propre design.

7.3 DIVISION DES RECETTES

Dans les cas de commandites obtenues ou négociées par Biathlon Canada pour l'événement, le conseil d'administration de Biathlon Canada, conjointement avec les organisateurs, décidera de la répartition des revenus de commandite.

7.4. ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS ET VÉRIFICATION DES FINANCES

DE L'ÉVÉNEMENT

Les organisateurs d'un événement de Biathlon Canada sanctionné doivent remettre un rapport écrit du rendement financier de l'événement à Biathlon Canada, si Biathlon Canada le demande. Le rendement financier de l'événement peut faire l'objet d'une vérification financière par Biathlon Canada.

7.5. PUBLICITÉ ET MÉDIAS

7.5.1. Télévision. Les organisateurs doivent obtenir une publicité maximale pour le Championnat. La couverture télévisuelle nationale, y compris la négociation des ententes financières, relève de Biathlon Canada.

7.5.2. Installations et soutien aux médias. Les organisateurs doivent faire tout leur possible pour fournir de l'équipement de communication, c'est-à-dire des téléphones, des télécopieurs et accès au internet pour les journalistes.

7.5.3. Relations avec les médias. Le comité organisateur doit désigner du personnel à temps plein durant l'événement pour les relations avec les médias et pour l'inscription des journalistes et la distribution des résultats aux médias, y compris le service de fil de presse.

8. JURYS, DÉLÉGUÉS TECHNIQUES ET ARBITRES NATIONAUX

8.1. JURY DE COMPÉTITION

La sélection du jury et ses responsabilités doivent être conformes aux règlements de l'UIB et à leur application au Canada.

Le jury de compétition aux Championnats canadiens sera composé comme suit :

Président :	Délégué technique
Membre :	Chef de la compétition
Membres :	Arbitre du parcours et deux représentants élus à la première réunion des capitaines d'équipe

Le jury de compétition au Championnat canadien de l'Ouest et de l'Est consistera comme suit :

Président :	Délégué technique
Membre :	Chef de la compétition
Membres :	Trois représentants élus à la première réunion des chefs d'équipe.

Remarque : Si des épreuves sont tenues le matin et l'après-midi, un jury distinct pourrait être convoqué pour les compétitions du matin et d'après-midi.

8.2. JURY D'APPEL

8.2.1. Championnat canadien et Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada

Le jury d'appel du Championnat canadien fonctionne selon les règles disciplinaires de l'UIB auxquelles on aura apporté un changement de procédure : le président et tous les membres du jury d'appel seront considérés comme impartiaux même si leur propre équipe de division est impliquée dans un cas dont le jury est saisi. Le jury d'appel du Championnat canadien est un jury permanent, dont les réunions se font habituellement par téléconférence; par conséquent, les membres n'ont pas besoin d'être sur place au Championnat. Le jury d'appel permanent est composé d'un président et de quatre autres membres :

- Président : Président de Biathlon Canada (ou un membre du conseil d'administration expressément désigné)
- Membre : Directeur général de Biathlon Canada (ou un membre du personnel de Biathlon Canada expressément désigné)
- Membre : Membre désigné du comité domestique de Biathlon Canada
- Membre : Membre désigné du conseil d'administration de Biathlon Canada
- Membre : Membre désigné du conseil d'administration de Biathlon Canada

8.2.2 Autres évènements

En ce qui concerne les évènements qui ne sont pas sous la juridiction directe de Biathlon Canada, tels que les Jeux du Canada, un jury d'appel sera établi en fonction des besoins particuliers de l'évènement et des principes énoncés dans cette politique. Dans le cas des Jeux d'hiver du Canada, le président désigné du jury d'appel est nommé par Biathlon Canada et par le Conseil des jeux du Canada. Les quatre autres membres sont quant à eux élus parmi les membres des provinces et des territoires; les élections ont lieu lors de la première réunion des chefs d'équipe des Jeux.

8.3. DÉLÉGUÉS TECHNIQUES

8.3.1. La nomination d'un délégué technique (DT) est obligatoire pour toutes les compétitions du Championnat canadien, des championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada. Le DT aide les organisateurs et s'assure que les compétitions sont présentées en vertu des politiques de Biathlon Canada et des règlements de l'UIB. Les responsabilités du DT doivent être conformes aux règlements de l'UIB qui s'appliquent au Canada. Le DT représente Biathlon Canada et aucun autre organisme ou agence. Le DT du Championnat canadien doit être de l'extérieur de la division hôte. Pour les Championnats de l'Est et de l'Ouest, un

DT provenant de la division hôteesse peut être nommé; il sera considéré impartial.

8.3.2. Quand un TD est sélectionné pour un événement, il a la responsabilité de prendre contact avec le comité organisateur dès que possible. Le CO doit soumettre directement au DT toute question qu'il pourrait avoir. Si une consultation supplémentaire est nécessaire, le DT peut transmettre la question à Biathlon Canada.

8.3.3. Tout DT nommé pour un événement auquel s'applique cette politique doit avoir suivi le programme de certification des officiels de Biathlon Canada et obtenu sa certification de DT. Outre cette condition minimale, le DT pourrait également avoir été certifié par l'UIB en tant qu'arbitre international ou DT.

8.3.4. Le DT doit effectuer une inspection de tous les lieux de compétition qui n'ont jamais été utilisés pour la présentation d'un événement d'envergure, par exemple la Coupe Nord Américaine ou plus, avant le 30 septembre de l'année de l'évènement. Les frais liés à une telle inspection seront couverts selon l'entente entre Biathlon Canada et les organisateurs.

8.4 ARBITRES NATIONAUX

8.4.1 Dans le cadre du Championnat canadien, Biathlon Canada nommera trois arbitres nationaux qui seront assignés au parcours, au champ de tir et à l'aire de départ, d'arrivée et de vérification d'équipement, ou ailleurs, selon la décision du DT. Les arbitres nationaux sont des représentants techniques de Biathlon Canada, conformément aux règlements de l'UIB concernant les arbitres internationaux. Ils sont sous la direction du DT.

8.4.2. La présence d'arbitres nationaux n'est pas requise pour les Championnats canadiens de l'Est et de l'Ouest. Toutefois, si des candidats qualifiés s'avèrent disponibles pour la division hôteesse et que cela n'engendre aucun frais pour Biathlon Canada, les demandes de nomination d'arbitres nationaux seront évaluées par Biathlon Canada. De telles nominations sont recommandées et représentent un atout à prendre en considération pour la division hôteesse : en plus de procurer de l'assistance au DT et d'augmenter les chances de réussite de l'évènement, elles représentent une belle occasion de prendre de l'expérience pour les officiels de division qualifiés. Ces arbitres nationaux peuvent être membres de la division hôteesse, mais ne doivent ni faire partie du comité organisateur, ni jouer un rôle organisationnel pendant l'évènement.

8.4.3 Les arbitres nationaux nommés par Biathlon Canada doivent être au moins détenteur d'une certification de délégué technique obtenue dans le cadre du programme de certification des officiels de Biathlon Canada.

9. SOUMISSION POUR L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT

9.1 GÉNÉRALITÉS

Le formulaire de soumission et la procédure à respecter pour l'organisation du championnat canadien, des championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada, sont joints à l'annexe C de ce document. La demande d'organisation du Championnat canadien présentée par le comité organisateur potentiel doit parvenir au bureau national de Biathlon Canada avant le 1^{er} mai, trois ans avant le Championnat canadien et deux ans avant pour le Championnat de l'Est ou de l'Ouest. La soumission doit être accompagnée d'une lettre de présentation signée par le président de la division dans laquelle il manifeste clairement son approbation et son appui.

9.2. TRAITEMENT DES SOUMISSIONS

Les soumissions reçues par Biathlon Canada seront évaluées par le comité des officiels qui présentera des recommandations pour toutes les demandes reçues, en ordre de qualité évaluée, au conseil d'administration. La présentation du championnat sera octroyée par vote du conseil d'administration. Toutes les divisions seront informées de l'octroi du championnat ou d'une coupe par écrit dans les 30 jours suivant l'approbation du conseil d'administration.

9.3. ACCORDS

Une fois approuvée par le conseil d'administration, la demande d'organisation d'un événement devient une entente dont la division hôte se servira pour mettre en place le déroulement du Championnat. La présente politique fait partie de cette entente pour l'organisation du Championnat en question. Biathlon Canada et la division hôte détermineront ensemble les dates du Championnat.

10. AMENDEMENTS ET ENTRÉE EN VIGUEUR

10.1 AMENDEMENTS

Cette politique peut être modifiée par le conseil d'administration de Biathlon Canada lors d'une réunion constituée en bonne et due forme.

10.2 ENTRÉE EN VIGUEUR

La version de la présente politique qui était en vigueur au moment de l'approbation d'une entente pour l'organisation d'un événement régit l'événement en question. Autrement, la présente politique entre en vigueur à la date inscrite au bas de ce document et remplace toute autre politique de Biathlon Canada existant sur le sujet.



ANNEXE A-1
Catégories de compétiteurs et spécifications de compétitions pour le
championnat canadien

ANNEX A-1

Catégories de compétiteurs et spécifications de compétitions pour le championnat canadien

CATÉGORIES	ÂGE	Départ en Masse ³	Individuel ³	Sprint ³	Poursuite ³	Relais ^{3,4}
Hommes	22 +	15 km CCDD	20km CDCD	10 km CD	12.5 km CCDD	6 km CD
Femmes	22 +	12.5 km CCDD	15km CDCD	7.5 km CD	10 km CCDD	
Hommes Juniors	19-21	12.5 km CCDD	15km CDCD	10 km CD	12.5 km CCDD	6 km CD
Femmes Juniores	19-21	10 km CCDD	12.5km CDCD	7.5 km CD	10 km CCDD	
Hommes Benjamin ¹	15 ¹ -18	s/o	12.5 km CDCD	7.5 km CD	10 km CCDD	6 km CD
Femmes Benjamines ¹	15 ¹ -18	s/o	10 km CDCD	6 km CD	7.5 km CCDD	
Garçons/Filles Senior ^{1,2}	15-16	s/o	7.5 km CDCD	6 km CD	7.5 km CCDD	4.5 km CD
Hommes Maître 35+	35+	s/o	10 km CDCD	6 km CD	7.5 km CCDD	4.5 km CD
Hommes Maître 50+	50+					
Femmes Maître 35+	35+	s/o	7.5 km CDCD	6 km CD	7.5 km CCDD	
Femmes Maître 50+	50+					

TABLEAU 1 : Catégories de compétiteurs et spécifications de compétitions pour le championnat canadien

NOTES:

1. Les règlements de l'UIB concernant les catégories d'âge s'appliquent spécifiquement au Championnats du monde juniors et benjamins. Dans le cadre des événements sanctionnés par Biathlon Canada, un athlète âgé de 15 ans avant la fin du mois de décembre marquant le début de la saison de compétition peut choisir de prendre part aux compétitions dans la catégorie garçons ou filles séniors et de ne pas transporter sa carabine, ou de s'inscrire dans la catégorie hommes benjamins ou femmes benjamines et de transporter sa carabine. Ce choix peut être différent d'une compétition à l'autre dans le cadre d'un même événement, tant que cela est déterminé avant la date limite d'inscription de la compétition.
2. Les garçons séniors et les filles séniors ne transportent pas leur carabine en ski. Tous les compétiteurs ne transportant pas leur carabine doivent se conformer aux règlements présentés dans la section des

Procédures de champ de tir pour les compétiteurs qui ne transportent pas leur carabine (Annexe A-3) qui s'applique à eux.

3. Les compétiteurs doivent faire une boucle de pénalité de 150 m pour chaque cible manquée, sauf dans le cas de l'individuel, dont la pénalité est mentionnée dans le tableau ci-dessus.
4. **Le type de relais sera déterminé en fonction de la distance et du nombre de portions de course.**



Biathlon Canada

ANNEXE A-2

Catégories de compétiteurs et spécifications de compétitions pour les championnats de l'est et de l'ouest de canada

Catégories de compétiteurs et spécifications de compétitions pour les championnats de l'est et de l'ouest de canada

CATÉGORIES	ÂGE	Départ en Masse ³	Individuel ³	Sprint ³	Poursuite ³
Hommes	22 +	15 km CCDD	20km CDCD	10 km CD	12.5 km CCDD
Femmes	22 +	12.5 km CCDD	15km CDCD	7.5 km CD	10 km CCDD
Hommes Juniors	19-21	12.5 km CCDD	15km CDCD	10 km CD	12.5 km CCDD
Femmes Juniores	19-21	10 km CCDD	12.5km CDCD	7.5 km CD	10 km CCDD
Hommes Benjamin ¹	15 ¹ -18	s/o	12.5 km CDCD	7.5 km CD	10 km CCDD
Femmes Benjamines ¹	15 ¹ -18	s/o	10 km CDCD	6 km CD	7.5 km CCDD
Garçons/Filles Senior ^{1,2}	15-16	s/o	7.5 km CDCD	6 km CD	7.5 km CCDD
Garçons/Filles Junior ²	14 et moins	s/o	6km CCC	3 km – 4.5 km CC	4 km CCC
Hommes Maître 35+	35+	s/o	10 km CDCD	6 km CD	7.5 km CCDD
Hommes Maître 50+	50+				
Femmes Maître 35+	35+	s/o	7.5 km CDCD	6 km CD	7.5 km CCDD
Femmes Maître 50+	50+				

Tableau 2: Types de compétitions et catégories des Championnats canadiens de l'Est et de l'Ouest

NOTES:

1. Les règlements de l'UIB concernant les catégories d'âge s'appliquent spécifiquement au Championnats du monde juniors et benjamins. Dans le cadre des événements sanctionnés par Biathlon Canada, un athlète âgé de 15 ans avant la fin du mois de décembre marquant le début de la saison de compétition peut choisir de prendre part aux compétitions dans la catégorie garçons ou filles séniors et de ne pas transporter sa carabine, ou de s'inscrire dans la catégorie hommes benjamins ou femmes benjamines et de transporter sa carabine. Ce choix peut être différent d'une compétition à l'autre dans le cadre d'un même événement, tant que cela est déterminé avant la date limite d'inscription de la compétition.
2. Les garçons sénior, les filles sénior, les garçons juniors et les filles juniores ne transportent pas leur carabine en ski. Tous les compétiteurs ne transportant pas leur carabine doivent se conformer aux règlements présentés dans la section des *Procédures de champ de tir pour les compétiteurs qui ne transportent pas leur carabine* (Annexe A-3) qui s'applique à eux.
3. Les compétiteurs doivent faire une boucle de pénalité de 150 m pour chaque cible manquée, sauf dans le cas de l'individuel, dont la pénalité est mentionnée dans le tableau ci-dessus. Les garçons juniors et les filles juniores font cependant une boucle de pénalité de 100 m, contrairement aux athlètes d'autres catégories, qui font une boucle de 150 m.



ANNEXE - 3
PROCÉDURES AU CHAMP DE TIR POUR LES COMPÉTITEURS QUI
NE TRANSPORTENT PAS LA CARABINE

PROCÉDURES AU CHAMP DE TIR POUR LES COMPÉTITEURS QUI NE TRANSPORTENT PAS LA CARABINE

1. GARÇONS ET FILLES JUNIORES

Puisque les garçons et filles juniores ne transportent pas leur carabine et tirent uniquement en position couchée, les règlements spéciaux suivants s'appliquent à eux.

1.1. PROCÉDURES

Les carabines des garçons et filles juniors doivent être placées sur les tapis de tir par leurs entraîneurs avant la compétition. Le canon de la carabine doit pointer en direction des cibles, afin que le compétiteur puisse la prendre de manière sécuritaire. Les procédures de chargement de la carabine et de tir doivent être entièrement effectuées sans assistance, par le compétiteur lui-même. À chaque passage au champ de tir, une fois la dernière balle tirée, le compétiteur doit retirer le chargeur, ouvrir la culasse de sa carabine et la déposer sur le tapis de tir, le canon pointant en direction des cibles. Il peut ensuite effectuer sa sortie de champ de tir normalement.

1.2. PÉNALITÉ

Dans le cas où un compétiteur oublie d'ouvrir la culasse, une pénalité de deux minutes pour chaque infraction sera imposée.

1.3. RESPONSABILITÉS DES ENTRAÎNEURS

En plus d'être entièrement responsables de placer les carabines sur les tapis, de les déplacer d'un tapis à un autre ou de les retirer du champ de tir, les entraîneurs doivent également fournir les munitions à leurs athlètes. Aucun crédit de temps ne sera accordé pour un délai causé par une erreur de la part d'un entraîneur. De plus, les entraîneurs doivent s'assurer que les carabines placées sur les tapis ne font pas obstacle aux autres compétiteurs et ne leur nuisent d'aucune façon.

1.4. VÉRIFICATION DE SÉCURITÉ

Les entraîneurs sont responsables d'effectuer une vérification de chaque carabine avant de la déplacer; ils doivent confirmer que le chargeur est enlevé, que la culasse est ouverte et qu'il n'y a pas de balle dans la chambre.

2. Garçons et filles séniors

Puisque les garçons et filles séniors ne transportent pas leur carabine en compétition, mais doivent tirer en position couchée et debout, les procédures décrites dans cette annexe

s'appliquent pour tous les tirs.

2.1 PROCÉDURES

2.1.1 Avant le départ d'une compétition, toutes les carabines des garçons séniors et des filles séniors, les culasses ouvertes à moins d'une autorisation contraire, seront déposées sur des râteliers à gauche ou à droite de la piste, tel que décidé par le DT selon les circonstances, à environ 10 m de l'entrée du champ de tir.

2.1.2. Les compétiteurs doivent être complètement arrêtés sur les tapis devant les râteliers avant de prendre leur carabine; ils peuvent ensuite la placer sur leur dos, dans la position de transport de la carabine autorisée.

2.1.3 Les compétiteurs vont ensuite skier jusqu'à leur pas de tir et exécuter les procédures habituelles de champ de tir, conformément aux règlements de l'UIB pour enlever et remettre la carabine, tirer et quitter le pas de tir.

2.1.4 Après avoir complété un tir, chaque compétiteur se rendra aux râteliers situés à droite ou à gauche de la piste à environ 10 m de la sortie du champ de tir; le compétiteur doit être complètement arrêté sur les tapis devant ces râteliers avant d'enlever sa carabine de sur son dos et de la placer sur les râteliers. La culasse doit être ouverte lorsque la carabine se trouve sur un râtelier. Bien que cela ne soit pas conforme au règlement 8.5.2 de l'UIB, une fois sur les tapis devant les râteliers à la sortie du champ de tir, et à condition que le canon pointe vers le haut, un compétiteur peut ouvrir sa culasse lorsqu'il se prépare à déposer sa carabine sur un râtelier. Une fois la carabine déposée de manière sécuritaire, le compétiteur peut poursuivre la compétition.

2.1.5 En cas d'intempérie, le DT, ou, si ce dernier est absent, le chef de compétition ou le chef de champ de tir, peut autoriser qu'un officiel désigné ferme les culasses des carabines déposées sur les râteliers à la sortie du champ de tir afin d'éviter une accumulation de neige ou de glace. Les culasses ne seront fermées qu'après vérification : la culasse doit avoir été ouverte, la chambre ne doit pas contenir de balle ou de douille vide et, si un chargeur est inséré dans l'action de la carabine, il doit être vide. Ainsi, en cas de conditions climatiques peu clémentes, les carabines pourront être transportées et laissées sur les râteliers la culasse fermée afin d'empêcher la neige et la glace d'y pénétrer.

2.1.6. Les compétiteurs doivent avoir la voie libre lorsqu'ils prennent ou remettent leur carabine sur les râteliers.

2.1.7. À la fin de la compétition, chaque compétiteur doit récupérer sa carabine, s'assurer qu'elle peut être déplacée en toute sécurité et se rendre sur les lieux de la vérification d'équipement. Cette vérification est obligatoire et, à moins qu'une autre vérification s'en suive, marque la fin de la compétition pour un athlète ne transportant pas sa carabine.

2.2. PÉNALITÉS

2.2.1. Toute infraction concernant les règles de sécurité mentionnées précédemment entraînera une pénalité de deux minutes imposée par le jury de compétition.

2.2.2. Si d'autres problèmes en rapport avec les procédures devaient se présenter, le jury de compétition prendra ses décisions en fonction des règlements de l'UIB et du bon sens.

2.3. RESPONSABILITÉS

2.3.1 Le comité organisateur est responsable de fournir un nombre suffisant de râteliers et suffisamment de tapis placés en avant d'eux et d'officiels pour transporter les carabines. Les râteliers se situent en dehors de la zone de silence, sur une surface plane, et ils devraient être disposés de manière à ce que les carabines qui y sont rangées soient accessibles d'un côté et de l'autre. Les tapis sont disposés sous le râtelier et doivent dépasser ce dernier des deux côtés d'au moins 50cm.

2.3.2. Le comité d'organisation doit affecter au moins huit (8) officiels/bénévoles pour le sprint et le relais et quatorze (14) officiels/bénévoles pour les épreuves individuelle et de poursuite, pour transporter les carabines aux râteliers situés à l'entrée du champ de tir, pour qu'elles soient prêtes à la prochaine séance de tir des compétiteurs.

2.3.3. Les organisateurs doivent prévoir la présence d'un officiel aux râteliers à l'entrée du champ de tir et d'un officiel à la sortie pour superviser les compétiteurs lorsqu'ils prennent leur carabine et la remettent. Ces officiels supervisent également les officiels chargés de déplacer les carabines.

2.3.4. Si l'entraîneur désire faire le transfert de la carabine d'un râtelier à l'autre au champ de tir, il devra en informer l'organisateur avant le départ de la compétition.

2.3.5. Il en va de la responsabilité de chaque compétiteur de placer sa carabine sur les râteliers à l'entrée du champ de tir avant la compétition.

2.4. Râteliers pour les carabines

2.4.1. Un nombre suffisant de râteliers doit être situé au champ de tir pour assurer à chaque compétiteur un emplacement pour sa carabine. Les râteliers doivent être fabriqués de bois et doivent permettre le dépôt et le retrait des carabines avec aisance par les compétiteurs, et doivent prévenir la chute des carabines. La distance entre les emplacements pour recevoir les carabines doit être d'au moins 35 cm.

2.4.2. Les organisateurs doivent apposer les numéros de dossard des compétiteurs sur les râteliers à l'entrée du champ de tir. Les numéros doivent être faciles à lire et apposés

sur les encoches ou à proximité, afin d'indiquer clairement où les carabines doivent être placées. La surface de chaque étiquette doit être d'environ 5 cm² et le numéro doit être écrit à l'encre permanente pour éviter qu'il ne s'efface sous la pluie ou la neige. Les numéros doivent être disposés sur les râteliers de manière à ce que les carabines des compétiteurs ayant des numéros de dossard consécutifs ou presque soient éloignées les unes des autres. Ainsi, les chances que deux compétiteurs doivent accéder au même endroit sur un râtelier au même moment sont réduites.

2.5. Identification des carabines

Le numéro de dossard des compétiteurs doit être écrit sur le dessus de la partie avant de la crosse des carabines, de manière à ce qu'il soit clairement visible lorsque ces dernières sont placées sur les râteliers. La numérotation des carabines s'effectue habituellement au cours de la vérification de l'équipement avant chaque compétition.

2.6. Carabines qui ne sont pas en place

Si une carabine n'est pas en place à temps sur le râtelier pour que le compétiteur puisse la prendre à son arrivée à l'entrée du champ de tir, un officiel enregistrera le délai et le jury de compétition prendra la décision sur l'ajustement de temps à accorder, selon les circonstances.



ANNEXE B
INFORMATIONS DE SÉCURITÉ SUR LES CONDITIONS DE FARTAGE
AUX INSTALLATIONS DE FARTAGE D'ÉQUIPE

ANNEXE B

À DES FINS DE SÉCURITÉ, IL FAUT OBSERVER LES MODALITÉS SUIVANTES

1. Assurez-vous de porter un masque à filtre et de changer les cartouches de filtre au moins une fois par mois, ou selon les conseils du fabricant.
2. Assurez-vous que le masque à filtre est toujours bien ajusté contre la peau du visage.
3. Évitez de passer trop de temps dans le local de fartage.
4. N'entreposez pas d'aliments dans le local de fartage.
5. Ne consommez pas de nourriture ou de breuvage dans le local de fartage, ou lorsque vous avez des particules de fart sur les mains.
6. Aérez le local s'il y a de la poussière ou de la fumée là-dedans.
7. Empêchez les athlètes d'entrer dans le local, à moins que ce ne soit pas absolument nécessaire.
8. Considérez la possibilité de recourir à une protection pour vos oreilles si vous faites usage d'outils électriques bruyants.
9. Nettoyez le local tous les jours, et portez un masque lors du nettoyage.
10. Suivez les indications des organisateurs pour disposer du fart excédant.
11. Ne fumez pas si vous avez des particules de fart sur les mains.



ANNEX C

**SOUSSION POUR LA PRÉSENTATION DU CHAMPIONNAT CANADIEN, OU
CHAMPIONNAT DE L'EST OU DE L'OUEST CANADIEN**

**SOUMISSION POUR LA PRÉSENTATION DU CHAMPIONNAT CANADIEN,
DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE L'EST OU DE
L'OUEST**

Nom de l'événement
Dates proposées
Dates alternatives possibles

Nom du site de compétition :

Compétitions prévues (individuel, sprint, poursuite, départ de masse, relais mixte, super sprint : nombre et type) :

1. COMITÉ ORGANISATEUR

Nom : _____

Nombre d'officiels qualifiés ayant suivi le programme de certification des officiels de Biathlon Canada :

2. PRÉSIDENT

Nom : _____ Téléphone: (Bur.) _____

Adresse : _____ (Rés.) _____

_____ Télécopieur : _____

_____ Courriel :

3. VILLE HÔTESSE

Nom : _____ Province: _____

Population du ville : _____ Distance par rapport de l'aéroport majeur au site : ____
Nombre de restaurants situés à moins de 30 km du site de compétition :

Nombre d'hôtels (incluant un nombre approximatif de places disponibles) situés à moins de 30 km du site de compétition :

Évènements sportifs déjà présentés à cet endroit :

4. COMMANDITAIRES DE L'ÉVÈNEMENT ATTENDUS

Fournir la liste des commanditaires attendus et préciser le type de commandite

5. PUBLICITÉ

Fournissez un bref aperçu de votre plan publicitaire : couverture télévisée et autres médias.

6. AUTRES FACTEURS

7. COMITÉ DE COMPÉTITION PRÉVU

Veillez proposer une liste de personnes qui pourront combler les principaux postes d'officiels, ainsi que leur statut actuel de certification en tant qu'officiels du programme de Biathlon Canada.

Chef de la compétition _____ Niveau _____

Chef du champ de tir _____ Niveau _____

Chef du parcours _____ Niveau _____

Chef du chronométrage _____ Niveau _____

Chef de l'estrade _____ Niveau _____

Secrétaire de compétition _____ Niveau _____

8. OFFICIELS ET BÉNÉVOLES

Nombre de bénévoles attendus _____

Veillez indiquer les dates prévues pour la formation des officiels, ainsi que les niveaux de cours/cliniques et le nombre de participants attendus.

9. FRAIS D'INSCRIPTION ET COÛT DU BANQUET

Quels sont les montants à ne pas dépasser?

Par compétition :

Prix de l'inscription pour l'évènement en entier :

Billet pour le banquet :

10. DÉTAILS TECHNIQUES DES INSTALLATIONS

On présume que le fait de présenter cette demande d'organisation signifie que les exigences minimales de l'évènement ont été respectées. Nous vous demandons cependant de nous fournir les renseignements supplémentaires suivants.

- Parcours : pistes, longueur et profils. Veuillez utiliser des pages supplémentaires
- Champ de tir : nombre et types de cibles
- Détails de système de chronométrage et résultats
- Types d'équipement pour la préparation des pistes
- Nombre et types de huttes de fartage d'équipe
- Grandeur et type d'abri/chalet pour les athlètes
- Grandeur et type d'abri/chalet pour les bénévoles

11. CONFIRMATION DE L'INFORMATION

En signant ce document, la division garantit que l'information fournie aux questions 1 à 12 ci-dessus sera réalité lors de l'évènement, si celui-ci lui est octroyé.

Signature du président de la division
ou du représentant régional

Signature du président du comité organisateur

Date

Date